98B1141

INDEPENDANCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 96 000 euros
Siège Social : 15, rue de Monttessuy
75007 PARIS
R.C.S. B 415 293 497

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I
25 JUIL. 2003
47961
N° DE DÉPOT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU DIRECTOIRE DU 15 MAI 2003

L'an 2003, le 15 mai à 10 heures,

Le Directoire de la société INDEPENDANCE s'est réuni 15, rue de Monttessuy 75007 PARIS, sur convocation de son Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

Mademoiselle Evelyne LEBARON
Monsieur ROUSSIAUX Jean-Luc
Monsieur GEFFROY Johann

Le Directoire, réunissant la présence effective de la totalité de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur ROUSSIAUX Jean-Luc en sa qualité de Président du Directoire.

Monsieur Johann GEFFROY est désigné comme secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté par le Directoire.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en vue de nommer un nouveau Commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Monsieur Grieu Joël, démissionnaire,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions

NOMINATION D'UN COMMISSSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le Président expose au Directoire que, par suite de la démission de Monsieur GRIEU Joël, Commissaire aux comptes titulaire, il convient de convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en vue de procéder à la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, le Directoire à l'unanimité décide de proposer à l'Assemblée la nomination aux fonctions d'un nouveau Commissaire aux comptes.

En qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour le reste du mandat à courir :

Monsieur **Jacques HEMARD**, 132 Boulevard de Strasbourg BP 195 76053 LE HAVRE, en remplacement de Monsieur GRIEU Joël, démissionnaire 34 Hameau de Guernesey 76400 EPREVILLE.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Après en avoir délibéré, le Directoire décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,pour le 2 juin 2003, à 9 heures, 15, rue de Monttessuy PARIS 75007, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Directoire,
- Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur GRIEU Joël, démissionnaire
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

RAPPORT DU DIRECTOIRE - PROJET DES RESOLUTIONS

Le Directoire arrête ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

Le Directoire charge son Président de prendre toutes mesures utiles afin de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre membre du Directoire.

INDEPENDANCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 96 000 euros
Siège Social : 15, rue de Monttessuy
75007 PARIS
R.C.S. B 415 293 497

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2003

L'an 2003, le 2 juin à 9 heures,
Au siège social à Paris

Les actionnaires de la société INDEPENDANCE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 96 000 euros dont le siège est 15, rue de Monttessuy, 75007 PARIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick AUBER, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur AUBER Jesson et Monsieur AUBER James, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jacques HEMARD, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué par lettre recommandée est absent, excusé.

Monsieur Johann GEFFROY est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents possédent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote.
- le rapport du Directoire,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes, suite à la démission de Monsieur Joël GRIEU, Commissaire aux comptes titulaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Directoire.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer :

- **En qualité de Commissaire aux comptes titulaire** pour le reste du mandat à courir:

Monsieur **Jacques HEMARD**, 132 Boulevard de Strasbourg - BP 195 - 76 053 LE HAVRE, en remplacement de Monsieur GRIEU Joël, démissionnaire 34, Hameau de Guernesey 76400 EPREVILLE

Monsieur Jacques HEMARD, Commissaires aux Comptes ainsi nommé a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont conférées et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les Règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur AUBER Patrick
Président du Conseil de surveillance

Monsieur AUBER Jesson
Scrutateur

Monsieur AUBER James
Scrutateur

Monsieur GEFFROY Johann
Le Secrétaire